

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 11 AVRIL 2023 à 19 h – Salle du Conseil

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippè, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, DANTHU François, PERDOUX Marc,

Membres excusées : TAVARES MARQUES Charlène (donne procuration à Madame Vanina GAILLOT), VUOTTO-MOAN Julie (donne procuration à Madame Stéphanie DUCLOUX), BONNEAUD Eliane (donne procuration à Madame Christel BOTELLO)






Membre non excusé : DUMERY Ghislain

Secrétaire de séance : PERDOUX Marc



Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

Finances

-  Vote du budget de fonctionnement et d'investissement de la commune
-  Vote compte de gestion et CA CCAS
-  Vote du budget du CCAS
-  Vote des taux de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière non Bâti
-  Vote affectation de résultat bud


Personnel

-  Ré adhésion au Centre de Gestion du Loiret pour la médecine du travail et le traitement des dossiers de retraite
-  Création de deux postes d'animateur


Associations

-  Subventions A.C.C.A

Urbanisme

-  Régularisation d'un empiètement par sa cession AB 254 (M. NADOT) et AB 253 (M. JIMENEZ)

Divers

-  Désignation d'un élu pour la Commission de Suivi du site Dépôts Pétroliers d'Orléans

Le Conseil municipal débute à 19 h 00 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mois de décembre sera signé au prochain Conseil Municipal

Sujet 1 – **Vote du budget de fonctionnement et d'investissement de la commune - Unanimité**

budget Commune :

- fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à **1 332 160,22 €**
- investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à **279 247,73 €**

Sujet 2 – **Approbation du compte administratif et de gestion du CCAS - Unanimité**

Suite à la présentation du budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ainsi que les dépenses et les recettes, les deux comptes ont été adoptés.

Sujet 3 – **Vote du budget de fonctionnement et d'investissement du CCAS - Unanimité**

budget CCAS :

- fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à **14 144,62 €**

Sujet 4 – **Vote des taux des taxes locales 2023 – Majorité – 1 contre (Monsieur DANTHU)**

Augmentation de 2 % des impôts :

Taxe Foncière (bâti) : 41,94 %

Taxe Foncière (non bâti) : 82,11 %

Taxe d'habitation : 14,32 %

Sujet 05 – **Affectation des résultats 2022**

COMMUNE

- **investissement :**
 - dépense au compte 001 : 39.557,42 € (report du déficit constaté fin 2022)
 - recette au compte 1068-chapitre 10 : 40.823,42 € (comblement du déficit d'investissement cumulé)
- **fonctionnement :**
 - recette au compte 002 : 85.981,52 € (report du résultat de fonctionnement après déduction du montant affecté au compte 1068 [= 126.804,94 - 40.823,42])

CCAS

Résultat excédentaire de fin 2022 sera à inscrire en fonctionnement, au compte 002 en recette pour 14.144,62 €.

Sujet 06 – **Réadhésion Médecine du travail du Centre de Gestion du Loiret**

Renouvellement de la convention pour la médecine du travail avec le Centre de Gestion du Loiret. Le taux de la cotisation est de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel.

Il est rappelé que toute absence par le personnel aux visites médicales se verra imputer le montant suivant sur leur salaire :

- 80 euros pour l'absence injustifiée à une visite par un médecin
- 48 euros pour l'absence injustifiée à une visite par un infirmier

Sujet 07 – Adhésion à la prestation retraite du Centre de Gestion du Loiret

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la prestation retraite. Le coût se fera en fonction de la prestation :

PRESTATIONS	TARIF PAR PRESTATION COLLECTIVITE AFFILIEE	TARIF PAR PRESTATION COLLECTIVITE NON AFFILIEE
Constitution du dossier de liquidation	90 €	140 €
Constitution du dossier de liquidation dans l'année suivant la demande d'avis préalable	50 €	70 €
Constitution du dossier de liquidation dans l'année suivant la simulation	50 €	70 €
Demande d'avis préalable	70 €	120 €
Rendez-vous individuel	40 €	40 €
Fiabilisation et qualification des comptes individuels de retraite (QCIR)	30 €	50 €
Régularisation de cotisations, rétablissement au régime général	30 €	50 €
Simulation de calcul à la demande de l'agent	50 €	70 €

Sujet 08 – Création de postes d'animateur et remplacement

- De créer deux postes d'animateurs à temps plein,
- De prendre des stagiaires ou vacataires pendant les vacances scolaires,
- De créer des Contrats à Durée Déterminée (CDD) sur des postes existants : pour maladie et départ en retraite (poste non pourvu au départ de l'agent) et pour surcroît de travail. Elle demande à créer ces postes non permanents sur la durée du temps de travail à 35 h, voire à 50 ou 80 % à partir du 1^{er} janvier 2023

Sujet 09 – Demande de subvention au département au titre du F.A.C.C.

Spectacle Tout Public

- Dimanche 14 mai 2023 à 14 h en extérieur et replis si besoin sur la salle Pierre Quivaux
- Compagnie Wonderkaline
- Spectacle : Clairière en fête
- Cachet : 1 090 € (TVA incluse 5.5 %)
- Subvention à 60 % soit 650 € reste à charge **440 €**

Spectacle Jeune Public

- Dimanche 19 novembre 2023 - 16h salle Pierre Quivaux
- Compagnie: Allo Maman Bobo
- spectacle : "Les carottes sont crues" (p.149 du catalogue)
- Cachet : 1 003,90 € (TVA incluse 5.5%)
- Tarif d'entrée : 5 €
- subventionné à 60 % soit 620,34€ reste à charge **383,56 €**

Spectacle Soirée Cabaret

- Samedi 27 janvier 2024 - 20h30 salle Pierre Quivaux
- Compagnie : Les Fous de Bassan
- spectacle : "Mouettes et Chansons" (p.157 du catalogue)
- Cachet : 2 215,50 € (TVA incluse 5.5%)
- Tarif d'entrée 14€
- subventionné à 60 % soit 1 329,30 € reste à charge **886,20 €**

Madame le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel des Communes (F.A.C.C.).

La subvention escomptée serait de l'ordre de 1 709,75 €.

Sujet 10 – Demande de subvention au département au titre du F.A.C.C.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023

Article 65748 Subventions versées aux associations

	Subvention 2023
USMC	2 125,00 €
Amicale des donneurs de sang	150,00 €
SHOL	100,00 €
Chanteau Judo Club	1 150,00 €
ACCA	2 800,00 €
Comité des Fêtes de Chanteau	2 000,00 €
Nurses and Co	300,00 €
FCPE	150,00 €
Conciliateur de justice	100,00 €
30 Millions d'amis	150,00 €
Sout Total 1	9 025,00 €
USEP (Ecole)	250,00 €
Sout Total 2	250,00 €

Total général hors CCAS	9 275,00 €
--------------------------------	-------------------

Article 657362 Subvention versée au CCAS

CCAS	6 000,00
------	-----------------

Total des subventions versées en 2023	15 275,00
--	------------------

Sujet 11 et 13 – Alignement parcelle AB 253 et AB 254

Suite aux travaux de la rue de l'Enfer et à l'alignement des parcelles, il est apparu que les propriétaires de la parcelle AB 245 et AB 190 ont la clôture de leur maison qui empiète sur le domaine public de la commune (parcelle AB 253 et AB 254).

Orléans Métropole, compétente en matière de création, entretien et aménagement de la voirie et de ses accessoires, a confirmé que cette emprise n'était plus affectée au domaine public routier.

Toutefois, au regard de la faible emprise, la parcelle sera cédée à l'Euro symbolique et Orléans Métropole prendra à sa charge l'intégralité des frais d'acte.

- Désaffectation de l'empiètement à céder de la parcelle AB n°253, de constater son déclassement du domaine public ;
- Désaffectation de l'empiètement à céder de la parcelle AB n°254, de constater son déclassement du domaine public ;

Sujet 12 – Désignation du représentant de la commune à la Commission de Suivi de Site (CSS) pour les dépôts pétroliers d'Orléans

Pour mémoire, le représentant de la commune était Monsieur François DANTHU au sein du collège « Collectivités Territoriales ».

Monsieur François DANTHU est reconduit dans ses fonctions pour siéger à la commission de suivi (CSS) pour les dépôts pétroliers d'Orléans.

Sujets divers

1 – Demande d'achat sono pour l'école

Une sono va être achetée et sera à la disposition de l'école et de la mairie

2 – Achat de vélos école maternelle

Plusieurs vélos ne sont pas réparables. Il est demandé de faire l'acquisition de nouveaux vélos.

~*~*~*~*~*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20 h 00.

Madame Le Maire,



Christel BOTELLO

Le Secrétaire,

Marc PERDOUX

